

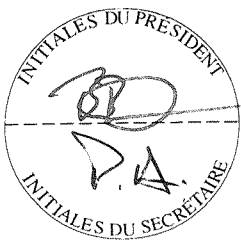
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2023

ORDRE DU JOUR

- I. Ouverture de la séance
- II. Constatation de la notification par courriel de l'avis de convocation d'une séance extraordinaire
- III. Adoption de l'ordre du jour
- IV. Période de questions
- V. Administration générale
 - A) Soumissions pour l'émission de billets
- VI. Période de questions
- VII. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intercommunale Argenteuil - Deux- Montagnes

Mardi 20 juillet 2023

Séance extraordinaire

Endroit : Régie Intercommunale Argenteuil Deux-
Montagnes Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de ladite Régie et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Était également présente : Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes.

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

II - CONSTATATION DE LA NOTIFICATION PAR COURRIEL DE L'AVIS DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9-07-23

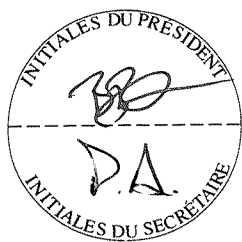
Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

V - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	20 juillet 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	27 juillet 2023
Montant :	1 800 000 \$		

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 juillet 2023, au montant de 1 800 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

51 600 \$	5,60000 %	2024
54 500 \$	5,35000 %	2025
57 400 \$	5,10000 %	2026
60 700 \$	5,05000 %	2027
1 575 800 \$	5,00000 %	2028

Prix : 98,86900

Coût réel : 5,28872 %

2 -CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL

51 600 \$	5,34000 %	2024
54 500 \$	5,34000 %	2025
57 400 \$	5,34000 %	2026
60 700 \$	5,34000 %	2027
1 575 800 \$	5,34000 %	2028

Prix : 100,00000

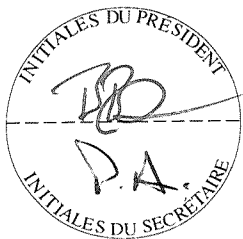
Coût réel : 5,34000 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

51 600 \$	5,35000 %	2024
54 500 \$	5,35000 %	2025
57 400 \$	5,35000 %	2026
60 700 \$	5,35000 %	2027
1 575 800 \$	5,35000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,35000 %



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est :

10-07-23

Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 27 juillet 2023 au montant de 1 800 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2021-002. Ces billets sont émis au prix de 98,86900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

- Adopté à l'unanimité

VI - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

VII - LEVÉE DE LA SÉANCE

11-07-23

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance extraordinaire soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis
Président

Pierre Arseneault
Directeur général
et secrétaire-trésorier